

## Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

SNUDI-FO 33 17 Quai de la Monnaie 33080 BORDEAUX CEDEX 05 57 95 07 61 snudifo33@yahoo.fr

## **SNUDI-FO 33**

Syndicat National Unifié des directeurs, instituteurs, professeurs d'école, Psy EN et AESH de la Gironde FORCE OUVRIERE

Déclaration préalable CAPD du 13 juin 2023

## Madame la DASEN,

Alors que la mobilisation contre la réforme des retraites est toujours très marquée, la colère des enseignants dépasse cette question du recul de l'âge de départ à la retraite : non seulement ils se sentent méprisés face à la surdité dont le gouvernement fait preuve, méprisés face aux suppressions de postes qui rendent leurs conditions de travail encore plus difficiles, méprisés face à l'inclusion scolaire sans moyens et accélérée avec la fusion des AESH et AED qui va rendre l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers encore plus éprouvant, méprisés face à ce « pacte » qui ne répond en rien à leurs revendications salariales et au maintien de leur statut, méprisés par les annonces du ministre de la fonction publique qui promet une revalorisation de 1,5% du point d'indice à partir de juillet. Une augmentation loin d'être à la hauteur des besoins : la revendication de FO est l'augmentation immédiate et sans contrepartie de 10% et l'ouverture de discussions pour rattraper les pertes subies depuis le début des années 2000 qui s'élèvent à plus de 25 % de pouvoir d'achat en moins !

Nous le redoutions, c'est maintenant acté : avec le « pacte », les professeurs des écoles sont donc invités à intervenir au collège en échange d'une rémunération, mais attention, loin de l'augmentation du point d'indice qui elle seule serait une réelle augmentation de salaire, prise en compte pour la retraite, il ne s'agit-là que d'une « prime », et même une prime à la servitude.

De plus, qui dit pacte dit contrat, or le propre du fonctionnaire est qu'il n'est pas lié par un contrat à son employeur mais il a un statut. A partir du moment où un enseignant accepte de faire des heures en plus de ses ORS, c'est l'explosion des statuts qui eux-seuls sont protecteurs et gage d'équité. Le Ministre continue donc de détruire petit à petit notre statut, personne n'est dupe. Sauf qu'avec la perte de notre pouvoir d'achat, sans commune mesure, c'est avec la corde au cou que nous sommes obligés de nous positionner sur ce dispositif anti-statutaire qui peut se résumer à travailler plus pour perdre moins!

Alors qu'il manque de postes partout, avec l'inclusion sans moyens qui amène les enseignants à se mettre en arrêt plus souvent, sans compter le besoin de remplaçants, au lieu de recruter des enseignants, le choix assumé est celui du maintien des 2 000 suppressions de postes d'enseignants à la rentrée, dont 1 117 dans le 1<sup>er</sup> degré. Qui peut croire que ce « pacte » sera la solution miracle pour à la fois augmenter le salaire des enseignants et garantir un enseignement de qualité aux élèves ? Un rassemblement le 31 mai devant le rectorat a d'ailleurs montré l'opposition de toutes les organisations syndicales à ce dernier.

Par ailleurs, FO s'oppose fermement à l'expérimentation proposée à Saint Symphorien où une classe de CM2 serait sur le point d'être intégrée au collège à la rentrée. Cela n'est pas sans faire écho au pacte, bien sûr : on y est, les professeurs du 1er degré interviendraient au collège et sans l'avoir

demandé qui plus est! C'est la porte ouverte à la fusion des corps et à la destruction programmée du statut qui en découlent. Si vous n'avez pas la main au niveau national sur les réformes destructrices lancées à marche forcée, vous avez au moins les moyens de nous en préserver au niveau local. Notre organisation syndicale vous demande donc de renoncer à cette expérimentation.

Par ailleurs, nous vous demandons également de protéger au maximum notre statut en respectant le volontariat sur la question des évaluations d'école, comme ce fut le cas cette année et qu'aucune école ne subisse la moindre pression.

A l'ordre du jour de cette CAPD, les recours suite aux refus de temps partiels. Nous observons, Madame la Dasen, que votre avis va à l'encontre de quasiment toutes les demandes de recours des personnels qui, maintenus de force en poste risquent fort de « craquer » en cours d'année... « Au regard de la situation des emplois », argument avancé par vos services pour motiver ces refus, est-ce vraiment un bon calcul de ne pas accorder une quotité de travail qui permettrait aux collègues de rester en poste toute l'année au lieu de devoir s'arrêter complètement à cause de l'épuisement professionnel ? Est-ce un bon calcul de ne pas vouloir soulager des personnels épuisés par un métier de plus en plus difficile ? Ne pensez-vous pas que le résultat sera contre-productif ?

A des collègues toujours plus fatigués du métier, vous opposez des refus de temps partiels, des refus de détachement, des refus de rupture conventionnelle... Croyez-vous vraiment que ces refus vont améliorer cette fameuse « situation des emplois » ou au contraire la détériorer ? A vouloir garder en poste des personnels à bout de force, sans tenir compte de leurs limites, non seulement vous ne protégez pas leur santé, ce qui est de votre devoir, mais en plus leurs arrêts maladie potentiels seront source de problèmes de remplacement si on fait le lien avec le manque de postes. Qu'attendez-vous pour agir ? FO vous alerte notamment sur les risques psycho-sociaux que ces décisions parfois lourdes de conséquences pourraient avoir sur leur santé.

De plus, les résultats du mouvement tombés jeudi posent des questions d'équité et de transparence. En effet, les personnels s'étonnent d'une part de ne pas avoir de réponse à leur demande d'éclaircissement sur leur barème concernant chaque vœu demandé, la réponse de l'administration s'appuyant sur « la loi de transformation de la fonction publique ». En quoi cette loi l'empêche-t-il ? Comment fait-on pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur ?

Par ailleurs une autre problématique est apparue, celle de l'affectation des titulaires de circonscription : si plusieurs collègues obtiennent un tel poste sur une même circonscription, comment les délégations sont-elles attribuées ? Tenez-vous compte du choix des collègues en fonction de leurs barèmes ? Le fait qu'il n'y ait plus de phase d'ajustement est problématique : la création de ces nouveaux postes de titulaires de circonscription en est une conséquence directe. Or un mouvement complémentaire permettant de formuler de nouveaux vœux permettrait d'attribuer équitablement ces postes, au barème.

Enfin, FO attire votre attention sur les conséquences désastreuses à prévoir avec la fusion des AED et AESH dans l'acte 2 de l'école inclusive : l'accélération de la fermeture des structures spécialisées et des postes qui y sont rattachés, développement de l'inclusion scolaire systématique en transformant les personnels RASED en personnels ressources accompagnant les collègues et non plus les élèves... C'est aussi le droit des familles d'avoir un enseignement adapté aux besoins de leur enfant qui est bafoué.

Répondant à l'appel national de la FNEC FP-FO, CGT, Educ'action, FSU, SNALC, SNCL-FAEN et SUD éducation, les AESH avec les personnels de l'Enseignement sont en grève aujourd'hui et se sont rassemblés à midi devant le rectorat de Bordeaux. Ils revendiquent un statut, un vrai salaire, des moyens pour l'enseignement spécialisé et l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens.

Les délégués du SNUDI FO 33 : Marlène FERNANDEZ, Cindy GARCIA, Delphine MARIN, Patrick MOURAS, Laure PENA, Camille TASTET.